

arts &  
sports



**N°124 Supplément 1**

**Bulletin d'information du Snadem-Unsa Éducation — Professeurs de la Ville de Paris**

**JOYEUSES FÊTES !**



**RETRAITES :**

Juste une mise au point

**SALAIRES :**

Heureusement, il y a PPCR

**ISAE:**

Vœu adopté ! Sera-t-il exaucé ?



**Bulletin du SNADEM – UNSA**

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement  
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE  
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : 8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 - PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43  
email: [snadem.unsa@gmail.com](mailto:snadem.unsa@gmail.com) — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €  
Directrice de la Publication : Corinne PERROUX. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA

Commission Paritaire de Presse N° 1221 S 07012 — ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2019 - 2020 — N°124 Supplément 1, octobre, novembre, décembre 2019

# ÉDITORIAL

*Cher Père Noël,*

*Cette année, le SNADEM, notre syndicat, me rappelle opportunément en couverture d'Arts et Sports que t'écrire une lettre, c'est possible, et que c'est le moment pour chacun et chacune d'entre nous de formuler noir sur blanc (ou le contraire) ses désirs, ses souhaits et même ses vœux pour l'année qui vient. Où que tu sois, je suis certaine que tu recevras ma missive. Pour la réponse, c'est une autre histoire. C'est l'Avenir qui nous la donnera, et permets-moi de te l'avouer, je ne lui fais pas vraiment confiance.*

*Cette année, je ne demande pas le dernier smartphone, la nouvelle génération de tablette ou une montre connectée, ni même la plus branchée des voitures électriques. Je n'ai pas envie d'être espionnée par les 20000 satellites qui tournent désormais dans le ciel pour que chacun de mes mouvements soient observés et chacune de mes pensées analysées grâce à la 5G. Non, rien de tout cela. Plutôt que converser avec mon frigo, connecté comme le reste, je préfère sortir et rencontrer de vrais gens.*

*Pour commencer, à propos de vœu, le Conseil de Paris en a voté un qui me réjouit, puisqu'il y est question des PVP, ce n'est pas si souvent ! C'est ton compère en Vert qui l'a déposé. Je compte sur toi pour suggérer à la Mairie de vite le concrétiser. C'est mon premier souhait.*

*Ce que je souhaite surtout, c'est que tous ouvrent enfin les yeux sur ce qui se joue dans le monde en général et en France en particulier. Et se bougent un peu pour sauver ce qui peut l'être encore. Je demande donc que les populations et leurs gouvernements agissent vraiment :*

- Pour le Climat : Lutter contre le réchauffement climatique ne doit pas être une posture mais un engagement, et c'est urgent.*
- Pour la Biodiversité : les hommes ont oublié qu'ils sont concernés et que leur comportement engage leur propre avenir et celui de leurs enfants.*
- Pour les droits des humains, femmes et hommes, en toute égalité.*
- Pour une vie digne, soutenable, notamment au travail, mais aussi après, et cela sous le signe de l'équité, la vraie !*
- Pour que les réformes des politiques publiques ne remettent pas en cause des droits acquis de haute lutte par nos aînés et ne servent pas de faux nez aux logiques libérales et financières.*
- Pour qu'on ne se serve pas d'un juste rattrapage de leurs salaires pour introduire des réformes structurelles dans la carrière des enseignants.*
- Pour qu'on n'allonge pas la durée de la vie au travail au motif qu'on vit plus longtemps, car ce n'est pas vrai pour tout le monde.*

*Tu trouves certainement ma lettre bien naïve. C'est que je dois être restée enfant, quelque part, pour croire que tu peux m'apporter tout ce que je te demande.*

*Pourtant, comme syndicaliste, je n'ai pas de croyance, mais plutôt une certitude : celle que **chacun d'entre nous détient un potentiel de volonté pour faire changer les choses** et que, ensemble, on est toujours plus efficaces, à condition, bien sûr, de faire preuve de ténacité, sans violence, ni casse, mais avec la juste conscience du poids que représentent les actions collectives.*

*Cher Père Noël, au risque d'en décevoir certains, je dois bien avouer que tu n'es ici qu'un prétexte pour dresser encore une fois une liste des problèmes auxquels il faut résolument s'attaquer. En attendant, nous souhaitons à tous*

**de TRÈS JOYEUSES FÊTES !**



Par Corinne PERROUX  
Secrétaire générale

## SOMMAIRE

**Page 2 :**  
Éditorial

**Page 3 :**  
Indemnités  
REP/REP+ : À temps  
pour Noël ?  
Des nouvelles de la  
DASCO : Suite...

**Page 4 :**  
ISAE : vœu adopté !  
Sera-t-il exaucé ?

**Page 5 :**  
RETRAITES : juste  
une mise au point

**Page 7 :**  
Salaires en janvier :  
heureusement, il y a  
PPCR !

**Page 8 :**  
Bulletin d'adhésion

## INDEMNITÉS REP REP+ : À temps pour Noël ?

*Cette année, 80 collègues exerçant leur mission en REP et REP+ devront attendre la paie de fin décembre pour toucher la juste rémunération de leur travail. Ce retard est inadmissible car il met nos collègues en graves difficultés financières à un moment sensible de l'année.*

*Les destinataires des différents mails de la DASCO auront apprécié les annonces successives de report du paiement de leurs indemnités alors qu'ils assurent leurs missions depuis le premier septembre.*

La faute à qui ?

Les explications avancées n'ont pas de quoi nous satisfaire, en commençant par la mise en cause de collègues négligents, parmi les bénéficiaires d'HSA, ces derniers désignés comme responsables du premier report. En effet, 20% d'entre eux n'auraient pas renvoyé « *dans les délais indiqués leurs formulaires de déclarations signées d'HSA, d'HSE ainsi que les décisions d'affectations afférentes.* »

Ensuite, un « problème technique » a repoussé le versement des indemnités REP et REP+ en décembre pour 80 malchanceux qui auront ainsi travaillé 3 mois consécutifs sans aucune contrepartie.

Le SNADEM a manifesté son étonnement et sa réprobation : un tel retard ne s'était jamais produit jusqu'ici, d'une part et, d'autre part, la globalisation des saisies concernant les indemnités, qui a pénalisé 80% des collègues bénéficiaires d'HSA et l'ensemble des PVP exerçant en REP et REP+, n'est pas pertinente.

Le choix d'une « *cohérence d'ensemble dans le calendrier de versement des primes et indemnités* » ne saurait suffire à justifier un report général du paiement des indemnités en ce qu'il est injuste de faire peser sur tous les agents concernés un « oubli », dont le bug affectant les boîtes mail à la rentrée pourrait bien être responsable dans certains cas. En outre, nous contestons la « globalisation » des saisies pour des indemnités d'origines différentes.

En effet, à l'Éducation Nationale, notre référence actuelle en matière indemnitaire, comme chacun sait, les deux types d'indemnités sont bien distinctes et leurs paiements ne relèvent pas du même statut ni de même procédure. Les HSA sont payées par neuvième, parce que c'est la loi, (cf **Décret n°50-1253 du 6 octobre 1950**) alors que les indemnités REP et REP+ le sont sur douze mois. On ne globalise pas les deux.

C'est pourquoi, pour le SNADEM, **il n'y a aucune bonne raison de repousser les premières mises en paiement en novembre** comme cela été évoqué, en invoquant la difficulté de procéder à l'ensemble des saisies en septembre et par souci de ne pas imposer des cadences infernales aux adjoints administratifs pendant la période difficile qui suit la rentrée.

Nous ne souhaitons pas ajouter de stress au travail pour les agents en centrale : Les affectations étant fixées début juillet, nous avons réitéré auprès de la DASCO la demande d'un versement sur 12 mois à partir de septembre. Il resterait encore près de deux mois pour saisir les données.

Nous ne manquerons pas de revenir sur la question dès janvier.

## DES NOUVELLES DE LA DASCO : Suite...

*La réorganisation de la Sous-Direction de la Politique Éducative (SDPE) a priori menée à son terme, un « rendez-vous de courtoisie » a été proposé aux différentes organisations syndicales pour rencontrer Madame Maud Phélizot, sous-directrice, et Madame Emmanuelle Faure, sous directrice adjointe, en charge du BDME et du BSAE.*

**À cette occasion, l'arrivée de monsieur Fabien Muller, nouveau chef du Bureau des diagnostics et des moyens éducatifs (BDME) nous a été confirmée. Nous lui souhaitons la Bienvenue.**

Au cours de ce bref entretien, nous avons donc pu exposer nos principales revendications et les problèmes qui préoccupent les PVP au quotidien.

Nous avons demandé plus de clarté pour l'ensemble des démarches que les PVP ont à accomplir au quotidien. Une meilleure identification des interlocuteurs, entre correspondants du BDME et UGD, qui dépendent désormais du bureau de gestion des personnels, est en effet nécessaire, notamment en ce qui concerne les arrêts de travail liés à la maladie, la maternité ou la retraite.

En effet, une logique peu compréhensible de la répartition des dossiers entre ces deux services a pu susciter des erreurs d'aiguillage et donc des retards dans leur traitement.

La question du traitement des postes en REP/REP+ a de nouveau été évoquée, ainsi que les retards récents dans le paiement des indemnités (voir plus haut). Nous avons maintenu et maintiendrons encore notre revendication d'appliquer le dédoublement aux enseignements des PVP, et notre ferme opposition à un premier paiement en novembre des primes REP et REP+.

Notre revendication concernant l'ISAE n'a pas été oubliée, mais pour information seulement, puisque la question est désormais passée au niveau de l'exécutif parisien.

## **ISAE : Vœu adopté ! Sera-t-il exaucé ?**

***Le Conseil de Paris a adopté le 9 janvier dernier le vœu déposé par le Groupe des écologistes de Paris (GEP), relatif aux professeur.e.s de la Ville de Paris, et nous nous en réjouissons.***

Nous remercions ici chaleureusement le GEP, qui a fait preuve de beaucoup de constance, de persévérance et de ténacité afin d'obtenir l'équité pour les professeurs de la Ville de Paris, ainsi, bien sûr, que l'Exécutif parisien, lequel a bien voulu accepter de donner un avis favorable à ce vœu et permis son adoption.

Nous vous laissons prendre connaissance du texte de ce vœu, désormais adopté :

***Vœu relatif aux professeur.e.s de la Ville de Paris  
Déposé par Sandrine Mées, Pascal Julien, Fatoumata Koné  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

*Considérant que plus de 700 Professeur.e.s de la Ville de Paris (PVP) enseignent dans les écoles de la ville l'éducation physique et sportive, la musique et les arts plastiques ;*

*Considérant que ce corps professoral unique en son genre, qui dispose d'un statut depuis les années 1970, facilite l'accès des enfants parisiens à la culture et aux activités sportives ;*

*Considérant qu'il est partie intégrante de la politique d'éducation exigeante et promouvant l'égalité menée par la ville de Paris ;*

*Considérant que l'offre culturelle et sportive parisienne est pléthorique, mais ne pourrait être aussi largement partagée par tous les enfants si des professeur.e.s spécialisé.e.s ne leur permettaient pas de la découvrir et d'en profiter ;*

*Considérant que, malgré l'homologie reconnue entre le statut des PVP et celui des professeur.e.s des écoles depuis la délibération D 2143-1 des 10 et 11 décembre 1990, les PVP ne touchent pas l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves (ISAE) versée depuis 2013 aux professeur.e.s des écoles, directeurs/trices d'école et membres du RASED pour indemniser le temps de travail hors-classe ;*

*Considérant par ailleurs que dans les écoles du réseau prioritaire (REP et REP+), le dédoublement des CP et des CE1 n'est pas effectif pour les PVP qui font donc souvent leurs cours dans des classes de plus de 30 élèves ;*

*Considérant que les PVP sont également exclus du RIFSEEP qui permet aux agents parisiens de voir leurs salaires augmenter régulièrement ;*

*Considérant que 8,5 postes de PVP sont supprimés sur le budget prévisionnel 2020 de la Ville de Paris ;*

*Considérant que de nombreux postes sont encore non pourvus cette année, et que les départs en retraite doivent être compensés pour assurer la continuité sur le parcours scolaire des élèves.*

***Aussi, sur proposition de Sandrine Mées, Pascal Julien, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu :***

- ***Que le versement d'une Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves (ISAE) soit négocié avec les représentants syndicaux des Professeur.e.s de la Ville de Paris ;***
- ***Que le nombre de places ouvertes aux concours de recrutement des PVP permette d'occuper tous les postes actuellement non-pourvus.***

Voir associés dans ce texte, le corps des PVP, sa situation actuelle (REP/REP+), sa mission dans l'intérêt des enfants et le versement de l'ISAE dans un vœu du Conseil de Paris nous paraît être une avancée certaine, quoi qu'on en pense.

Mais pour l'instant, c'est vrai, nous n'avons rien encore.

Il appartient maintenant aux parties en présence, le SNADEM UNSA d'une part, l'exécutif parisien d'autre part, de faire en sorte que ce vœu se traduise dans les faits par une adaptation – une création ! du régime indemnitaire des professeurs de la Ville de Paris en homologation avec celui des professeurs des écoles. Nous rappelons à cette occasion que **le SNADEM a bien réitéré son refus d'une augmentation du temps de travail des PVP devant les élus.**

Nous gardons enfin à l'esprit que l'échéance des élections municipales est un paramètre important dans les démarches de concrétisation qui nous occupent, avec ses enjeux, pressions et autres tractations qui ajoutent à l'incertitude.

Le parallèle avec ce qui se joue actuellement au sujet des retraites des enseignants, notamment pour nos collègues du premier degré, n'aura échappé à personne à cet égard. Nous y sommes très attentifs.

## **RETRAITES : Juste une mise au point.**

Fallait-il écrire cet article avant la manifestation du 17 décembre ? Forte a été la tentation de laisser une page blanche afin de l'offrir à vos stylos, car, à l'heure où nous écrivons, nous ne saurions dire où en est exactement la réforme des retraites, tant pour l'ensemble des français que pour les agents de la Fonction Publique, et enfin, pour les enseignants que nous sommes.

C'est donc toi, collègue lecteur, qui détient la réponse sur les suites de cette journée d'action qui aura rassemblé tous les syndicats dans un cortège hétérogène quant à la revendication, retrait en tête, négociation à la fin, avec une **opposition commune à la suppression de l'âge pivot, agréablement dénommé âge d'équilibre**, c'est-à-dire de bascule entre punition éternelle pour celui qui n'a pas voulu travailler plus et bonheur perpétuel pour qui tramera opiniâtrement jusqu'à 64 ans et plus. Après tout, c'est son droit.

Tu sauras qui a obtenu gain de cause, de la rue ou du cabinet feutré, si les trains sont repartis pour que les français des villes puissent aller travailler et les familles réunies réveillonner ensemble ( tous ensemble !) devant la télé ou aux pieds des pistes (sauf pour les cheminots qui les conduisent, ces trains), si les parisiens devront continuer à marcher pour terminer leurs courses de Noël sans Amazone et si Edouard Philippe a sombré dans le Burn out, remplacé à son poste par G.Darmanin ou JM Blanquer.

Le doute plane sur la fin de l'histoire. Le gouvernement résistera-t-il au blues de Noël, à la pression de la rue soutenue par 68% de français ?

Plus sérieusement, nous faisons finalement le choix de revenir ci-dessous sur les enjeux de cette réforme :

### **FUTUR SYSTEME UNIVERSEL DE RETRAITE PAR POINTS :**

**Retraite universelle** : disparition des 42 régimes de retraite actuels et fusion en un seul, ce qui, certes, simplifie les demandes et calculs au moment de la liquidation, lorsqu'on a exercé différents métiers.

**Retraite par points** : conversion des cotisations en points sur **toute la durée de la carrière.**

Ce sont les mantras de la nouvelle réforme, dévoilée le 11 décembre dernier.

**La notion de trimestre disparaît.**

#### **1° un euro cotisé donne le même nombre de points pour tous :**

Et non pas une heure cotisée comme certains l'ont dit, puisque le taux horaire varie, « suivant que l'on soit grand ou misérable... » comme chacun sait.

Ce système propose une valeur d'achat du point sur les montants cotisés (ex : 10 euros donnent un point), tout au long d'une carrière, puis la conversion de ces points en valeur au moment de la retraite (ex : donnée de départ : 1 point vaudrait 0,55 Euros pour le montant annuel de la pension.) La valeur du point évoluera dans le futur, mais sans baisser si l'on en croit les déclarations du premier ministre.

#### **2° Évolution des pensions, de l'ancien au nouveau régime :**

**Jusqu'à la génération 1974** : Rien ne change, la pension est calculée comme auparavant.

**À partir de la génération 1975** : Le changement se fait progressivement à compter de 2025.

**À partir de la génération 2004** : Passage à la retraite complète par points.

**Âge d'équilibre, la clause qui fâche !** : Il sera fixé à 62 ans et 4 mois la première année, soit en 2022, et il augmentera ensuite de quatre mois tous les ans, pour arriver à 64 ans en 2027.

**Bonus/malus** : Pour tout départ avant cet âge, on perd définitivement 5% sur sa pension par année manquante. En revanche, travailler plus longtemps augmente mécaniquement la pension de 5% par année supplémentaire. Question : 10 années de prolongation permettront-elles une augmentation de 50% ?

**Les notions de 25 meilleures années (privé) et de calcul sur le salaire de fin de carrière (public) disparaissent au profit d'une prise en compte de tous les salaires de toute la carrière. Cette globalisation fait mécaniquement diminuer la moyenne, donc le montant des pensions.**

### **CALCUL ACTUEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE : 75% du dernier salaire**

Actuellement, dans la Fonction Publique, comme dans le privé, l'âge légal de départ en retraite, c'est 62 ans (le cas des carrières longues est particulier et ne sera pas traité ici).

Les pensions de retraite en brut sont calculées sur la base de 75% du dernier salaire détenu durant les 6 derniers mois pour une carrière complète, c'est-à-dire si l'on a cotisé tous les trimestres nécessaires en fonction de sa « génération » (comprendre date de naissance). Si ce n'est pas le cas, le calcul de la pension se fait au prorata.

Exemple : Pour la « génération » 1963, 168 trimestres sont requis.

Calcul s'il manque 4 trimestres : **Calcul de base** : Salaire X 75% X 164/168

**Application de la décote** : De plus, on perd 1,25% pour chaque trimestre manquant, soit 5% par année de décote plafonnée à 20 trimestres, soit 25% de sa pension au maximum.

**Calcul de la pension brute avec la décote : Salaire X 75% X 166/170 – 5% de (Salaire X 75% X 166/170)**

Attention, les temps partiels, sont comptés comme du temps plein pour le calcul de la décote, mais pas pour celui de la pension : Ex / 4 trimestres à mi-temps = une année pour la durée, mais 2 trimestres pour le calcul. Si, au contraire, on a validé tous ses trimestres, on gagne 1,25% en plus pour chaque trimestre travaillé au-delà de l'âge légal et du nombre de trimestres requis. Cela s'appelle de la surcote.

### **RÉFORME DES RETRAITES POUR LA FONCTION PUBLIQUE : Points insuffisants.**

Dans la fonction publique, l'augmentation des salaires est très lente et progressive. Le montant des salaires étant peu élevé jusqu'en milieu de carrière, les cotisations de ces périodes donneront donc peu de points, **tirant le montant des pensions vers le bas**. Le nombre de points acquis dans ce système ne permettra donc pas un niveau équivalent à ce qu'il est actuellement.

### **1° Le gouvernement propose que les primes perçues par les agents de la Fonction Publique soient incluses dans le calcul des pensions pour contrebalancer cet effet (désastreux).**

Pourquoi pas ? Mais alors, **elles seront soumises à cotisations**, ce qui n'est pas le cas actuellement. En tout état de cause, ce sera une **perte de pouvoir d'achat** pour les agents concernés.

### **2° Les indemnités des enseignants sont peu élevées.**

Les primes ISOE et ISAE sont loin d'atteindre les montants que perçoivent les catégories A équivalentes.

**Les professeurs de la Ville de Paris, pour leur part, ne perçoivent que 1,02 Euros mensuels !**

Devant les inquiétudes et la colère des enseignants, le gouvernement multiplie les promesses : la revalorisation progressive des salaires et des primes, dès 2021 serait inscrite dans la future loi sur les retraites, sous forme de loi de programmation. Les sommes qui seraient engagées pour maintenir le niveau actuel des pensions se comptent en milliards.

### **3° Révision de l'organisation et du temps de travail des enseignants.**

Idée lancée dès octobre par le président Macron, puis par JM Blanquer dans sa fameuse « lettre », une contrepartie sera exigée : L'avènement du professeur du 21<sup>ème</sup> siècle ! Si elle s'applique, de graves incidences sur les conditions de travail des enseignants sont à craindre. Nul doute qu'elles donneront lieu à de nouveaux combats syndicaux.

# **SALAIRES EN JANVIER 2019 : Heureusement , il y a PPCR !**

Nos salaires évoluent au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans la suite de PPCR. Ne négligeons pas la petite augmentation du nombre de points d'indice prévue. Elle sera hélas grevée de celle de nos cotisations retraites : 0,27%.

## **GRILLE DES SALAIRES AU 1ER JANVIER 2020**

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Mensuel brut	Retenue CNRACL	Indemnité de résidence zone 3%	Supplément familial (brut)		
						1 enfant : 2,29 €	2 enf.	3 enf. enfant supp.
1				11,10%				
2								
3	518	448	2099,34	233,03	62,98	73,79	183,56	130,81
4	539	461	2160,26	239,79	64,81	75,48	188,06	134,19
5	555	476	2230,55	247,59	66,92	77,59	193,68	138,40
6	572	492	2305,52	255,91	69,17	79,84	199,68	142,90
7	608	519	2432,05	269,96	72,96	83,63	209,80	150,49
8	656	557	2610,12	289,72	78,30	88,97	224,05	161,18
9	702	590	2764,75	306,89	82,94	93,61	236,42	170,46
10	758	629	2947,51	327,17	88,43	99,10	251,04	181,42
11	816	673	3153,69	350,06	94,61	105,28	267,54	193,79
HC 2	746	624	2924,08	324,57	87,72	98,39	249,17	180,01
HC 3	800	668	3130,26	347,46	93,91	104,58	265,66	192,39
HC 4	869	715	3350,51	371,91	100,52	111,19	283,28	205,60
HC 5	930	763	3575,44	396,87	107,26	111,47	284,03	219,10
HC 6	985	806	3776,94	419,24	113,31	111,47	284,03	231,19
HC 7								
CEx 1	850	695	3256,79	361,50	97,70	108,37	275,78	199,98
CEx 2	903	735	3444,23	382,31	103,33	111,47	284,03	206,17
CEx 3	956	775	3631,67	403,12	108,95	111,47	284,03	206,17
CEx 4	1027	830	3889,40	431,72	116,68	111,47	284,03	206,17
HEA1		890	4170,56	462,93	125,12	111,47	284,03	206,17

Pour le calcul du salaire net avant la retenue de l'impôt

Ajouter au mensuel brut:

- La compensation de l'augmentation de la CSG
- Les indemnités et primes
- Éventuellement le supplément familial

Soustraire:

- La CSG
- La CRDS
- La RAFF
- La retenue CNRACL

Tenir compte du transfert prime/point

avec un abattement maximum annuel de 389€

(l'indemnité de résidence n'entre pas dans ce dispositif)



# BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2019-2020 (ou de renouvellement)

**Nom :** \_\_\_\_\_ **prénom :** \_\_\_\_\_

**né(e) le :** \_\_\_\_\_ **n° SOI :** \_\_\_\_\_ **discipline :** AP  EM  EPS  Autre

**adresse :** \_\_\_\_\_

**Échelon :** \_\_\_\_\_ **Quotité :** \_\_\_\_\_ **Cotisation :** \_\_\_\_\_ €

**tél. dom. :** \_\_\_\_\_ **tél. mobile :** \_\_\_\_\_ **email :** \_\_\_\_\_

	20h (100%)	18h (95%)	15h (80%)	13h (68,75%)	10h (52,50%)
<b>Stagiaire</b>	<b>60 € / 20,40</b>	<b>57 € / 19,38</b>	<b>48 € / 16,32</b>	<b>41 € / 13,94</b>	<b>32 € / 10,88</b>
<b>4</b>	<b>73 € / 24,82</b>	<b>69 € / 23,46</b>	<b>58 € / 19,72</b>	<b>50 € / 17,00</b>	<b>38 € / 12,92</b>
<b>5</b>	<b>81 € / 27,54</b>	<b>77 € / 26,18</b>	<b>65 € / 22,10</b>	<b>51 € / 17,34</b>	<b>43 € / 14,62</b>
<b>6</b>	<b>85 € / 28,90</b>	<b>81 € / 27,54</b>	<b>68 € / 23,12</b>	<b>58 € / 19,72</b>	<b>45 € / 15,30</b>
<b>7</b>	<b>90 € / 30,60</b>	<b>86 € / 29,24</b>	<b>72 € / 24,48</b>	<b>62 € / 21,08</b>	<b>47 € / 15,98</b>
<b>8</b>	<b>96 € / 32,64</b>	<b>91 € / 30,94</b>	<b>77 € / 26,18</b>	<b>66 € / 22,44</b>	<b>50 € / 17,00</b>
<b>9</b>	<b>100 € / 34,00</b>	<b>95 € / 32,30</b>	<b>80 € / 27,20</b>	<b>69 € / 23,46</b>	<b>53 € / 18,02</b>
<b>10</b>	<b>110 € / 37,40</b>	<b>105 € / 35,70</b>	<b>88 € / 29,92</b>	<b>76 € / 25,84</b>	<b>58 € / 19,72</b>
<b>11</b>	<b>120 € / 40,80</b>	<b>114 € / 38,76</b>	<b>96 € / 32,64</b>	<b>83 € / 28,22</b>	<b>63 € / 21,42</b>
<b>HC 4</b>	<b>126 € / 42,84</b>	<b>120 € / 40,80</b>	<b>101 € / 34,34</b>	<b>87 € / 29,58</b>	<b>66 € / 22,44</b>
<b>HC 5</b>	<b>135 € / 45,90</b>	<b>128 € / 43,52</b>	<b>108 € / 36,72</b>	<b>93 € / 31,62</b>	<b>71 € / 24,14</b>
<b>HC 6</b>	<b>140 € / 47,60</b>	<b>133 € / 45,22</b>	<b>112 € / 38,08</b>	<b>96 € / 32,64</b>	<b>74 € / 25,16</b>
<b>CE3</b>	<b>145 € / 49,30</b>	<b>138 € / 46,20</b>	<b>116 € / 39,44</b>	<b>100 € / 34,00</b>	<b>76 € / 25,84</b>
<b>CE4</b>	<b>150 € / 51,00</b>	<b>142 € / 48,28</b>	<b>120 € / 40,80</b>	<b>103 € / 35,02</b>	<b>79 € / 26,86</b>

*En italique : montant de la cotisation après déduction fiscale de 66%*

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

## TAUX PARTICULIERS

- \* Temps partiel : selon % du poste
- \* Couple : 1 + ½ cotisation
- \* Disponibilité  
ou Détachement : **45 euros**
- \* Retraité + FGR : **53 euros**

**CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS**

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s) 1:

2:

3:

N° UNSA :	Fait : <input type="checkbox"/>	Carte : <input type="checkbox"/>	Banque :	Cotisation :	€
N°Chèque :	1- _____	date :	2- _____	date :	3- _____
date :					
PayPal :	<input type="checkbox"/>	date :			
Prélèvement :	1x <input type="checkbox"/>	2x <input type="checkbox"/>	3x <input type="checkbox"/>		
Virement :	<input type="checkbox"/>	date :			

### CADRE RESERVE AU SNADEM

Les informations du présent bulletin font l'objet de traitements informatiques. La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, reconnaît à toute personne figurant sur un fichier le droit d'obtenir communication des informations le concernant et, en cas d'erreur, d'en exiger la correction.